



CC des Vals de Saintonge (Siren : 200041689)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Jean-d'Angély
Arrondissement	Saint-Jean-d'Angély
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JEAN CLAUDE GODINEAU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	55, rue Michel Texier BP 52
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17413 ST JEAN D'ANGELY CEDEX
Téléphone	05 .4 6. 33 .2 4. 77
Fax	05 .4 6. 33 .2 9. 32
Courriel	info@cdcvalsdessaintonge.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	54 906
-----------------------------	--------

Densité moyenne 38,55

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 112

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Annepont (211700117)	364
17	Annezay (211700125)	173
17	Antezant-la-Chapelle (211700133)	374
17	Archingeay (211700174)	696
17	Asnières-la-Giraud (211700224)	964
17	Aujac (211700232)	337
17	Aulnay (211700240)	1 474
17	Aumagne (211700257)	734
17	Authon-Ebéon (211700265)	404
17	Bagnizeau (211700299)	190
17	Ballans (211700315)	217
17	Bazauges (211700356)	145
17	Beauvais-sur-Matha (211700372)	697
17	Bercloux (211700422)	469
17	Bernay-Saint-Martin (211700430)	803
17	Bignay (211700463)	453
17	Blanzac-lès-Matha (211700489)	344
17	Blanzay-sur-Boutonne (211700497)	91
17	Bords (211700539)	1 343
17	Bresdon (211700620)	259
17	Brie-sous-Matha (211700679)	204
17	Brizambourg (211700703)	872
17	Champdolent (211700851)	414
17	Chantemerle-sur-la-Soie (211700877)	154
17	Cherbonnières (211701016)	357
17	Chives (211701057)	366
17	Coivert (211701149)	241
17	Contré (211701172)	116
17	Courant (211701248)	390
17	Courcelles (211701255)	475
17	Courcerac (211701263)	309
17	Cressé (211701354)	223
17	Dampierre-sur-Boutonne (211701388)	285
17	Doeuil-sur-le-Mignon (211701396)	345
17	Fenioux (211701578)	153
17	Fontaine-Chalendray (211701628)	219
17	Fontenet (211701651)	396
17	Gibourne (211701768)	119
17	Gourvillette (211701800)	107
17	Grandjean (211701818)	274

17	Haimps (211701883)	478
17	Juicq (211701982)	263
17	La Benâte (211700406)	428
17	La Brousse (211700711)	524
17	La Croix-Comtesse (211701370)	232
17	La Frédière (211701693)	83
17	La Jarrie-Audouin (211701958)	310
17	Landes (211702022)	633
17	La Vergne (211704655)	630
17	La Villedieu (211704713)	219
17	Le Gicq (211701776)	137
17	Le Mung (211702527)	302
17	Les Eduts (211701495)	67
17	Les Eglises-d'Argenteuil (211701503)	536
17	Les Nouillers (211702667)	662
17	Les Touches-de-Périgny (211704515)	567
17	Loiré-sur-Nie (211702063)	313
17	Loulay (211702113)	824
17	Louzignac (211702121)	160
17	Lozay (211702139)	157
17	Macqueville (211702170)	307
17	Massac (211702238)	162
17	Matha (211702246)	2 281
17	Mazeray (211702261)	865
17	Migré (211702345)	332
17	Mons (211702394)	462
17	Nachamps (211702543)	203
17	Nantillé (211702568)	338
17	Néré (211702576)	786
17	Neuvicq-le-Château (211702618)	362
17	Nuailly-sur-Boutonne (211702683)	210
17	Paillé (211702717)	353
17	Poursay-Garnaud (211702881)	309
17	Prignac (211702907)	288
17	Puy-du-Lac (211702923)	458
17	Puyrolland (211702949)	193
17	Romazières (211703012)	74
17	Saint-Denis-du-Pin (211702774)	799
17	Sainte-Même (211703749)	253
17	Saint-Félix (211703277)	308
17	Saint-Georges-de-Longuepierre (211703343)	248
17	Saint-Hilaire-de-Villefranche (211703442)	1 233
17	Saint-Jean-d'Angély (211703475)	8 173
17	Saint-Julien-de-l'Escap (211703509)	854
17	Saint-Loup (211703566)	324
17	Saint-Mandé-sur-Brédoire (211703582)	310
17	Saint-Martial (211703616)	127
17	Saint-Martin-de-Juillers (211703673)	175

17	Saint-Ouen-la-Thène (211703772)	123
17	Saint-Pardoult (211703814)	230
17	Saint-Pierre-de-Juillers (211703830)	369
17	Saint-Pierre-de-l'Isle (211703848)	278
17	Saint-Savinien (211703970)	2 577
17	Saint-Séverin-sur-Boutonne (211704010)	112
17	Saignes (211704168)	63
17	Seigné (211704226)	98
17	Siecq (211704275)	225
17	Sonnac (211704283)	545
17	Taillant (211704358)	180
17	Taillebourg (211704366)	771
17	Ternant (211704408)	380
17	Thors (211704465)	445
17	Tonnay-Boutonne (211704481)	1 179
17	Torxé (211704507)	253
17	Varaize (211704598)	574
17	Vergné (211704648)	146
17	Vervant (211704671)	231
17	Villemorin (211704739)	94
17	Villeneuve-la-Comtesse (211704747)	779
17	Villiers-Couture (211704770)	138
17	Vinax (211704788)	69
17	Voissay (211704812)	185

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>Energies renouvelables et projets de développement durable d'intérêt communautaire: Définition d'une politique concernant les énergies renouvelables - Etude d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) - Elaboration et mise en oeuvre d'actions et d'installation en faveur du développement durable et des énergies renouvelables.</i>
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. - Gestion et entretien de l'ensemble du parc de mobilier urbain et accessoires nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <i>Organisation de la lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage dans le cadre du respect de l'environnement et en liaison avec les ACCA et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Convention de fourrière avec la SPA de Saintes pour le ramassage des animaux errants trouvés sur le territoire communautaire.</i>
Sanitaires et social - Activités sanitaires

Construction et gestion de maisons de santé qui, par leur rayonnement concernent l'ensemble de la population du territoire communautaire Actions pour le maintien et le développement des services médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dans la perspective des projets de Santé Gestion d'un chantier d'insertion, avec formation assurée par l'exécution des travaux réalisés dans les 11 communes. Service d'aide à la personne: Aide financière et technique à l'association relais de la banque alimentaire et Aménagement et équipement des locaux mis à disposition dans ce cadre. Création ou extension d'une nouvelle Maison de retraite.

#### - Action sociale

Projet Éducatif Local : - Élaboration, mise en place, suivi et évaluation du Projet Éducatif Local (PEL) pour les jeunes de 0 à 25 ans et actions en découlant. - Aide financière aux associations du territoire communautaire concourant à l'exécution des actions et animations. Aide aux associations Aide financière et/ou technique aux associations œuvrant au développement culturel, sportif, socioculturel, économique et touristique et sociale du territoire communautaire. Organisation de l'aide alimentaire dans un local sis à Saint-Savinien Création, aménagement et gestion d'une structure d'accueil, d'information et de renseignements du public, Analyse des besoins sociaux de la population et rédaction du rapport d'analyse annuel, Aide à la mobilité pour tous les publics, en complément des compétences explicitement exercées par d'autres organisations territoriales (Commune, Département, Région, Etat),

#### Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont donc déclarées d'intérêt communautaire toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'une superficie supérieure à 1 ha à l'exception des zones communales existantes ou leurs extensions prévues aux PLU ci - après énumérées, à savoir: communes d'Asnières-la-Giraud, Landes, St-Jean d'Angély et St-Julien de l'Escap (voir annexe 1-2-3-4). Création, réhabilitation, aménagement, entretien et gestion d'immobiliers d'entreprises d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire la construction, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'immobilier d'entreprises à implanter ou existants sur les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire. Sont, également, considérés d'intérêt communautaire, l'acquisition, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des friches industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales : d'une superficie supérieure à 500 m<sup>2</sup> pour les communes de moins de 2 000 habitants d'une superficie supérieure à 4 500 m<sup>2</sup> pour les communes de plus de 2 000 habitants Sont d'intérêt communautaire les zones définies ci-dessus et situées en bordure des voies départementales suivantes : D 107, D 107 E2, D 112, D 114, D 118, D 119, D 120 E, D 122, D 212, D 212 E4, D 739, D 739 E, D 939 Extension des zones déjà existantes, que ces zones existantes soient communales ou communautaires, et gestion de ces extensions. Sont d'intérêt communautaire les zones situées en bordure des voies départementales suivantes : D 107 E2, D 114, D 739, D 739 E, D 939 L'extension des zones existantes communautaires ayant pour effet la possibilité de les porter à plus de 3 ha. La Figerasse (commune de Bernay-Saint-Martin) et Les Essarts (commune de La Croix Comtesse). Sont d'intérêt communautaire : Création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'activités artisanales, commerciales et industrielles à l'exception de celles situées sur les parcelles n° 131, 132, 198, 199 (section BK) et n°54, 55, 274, 275 et 276 (section ZY) situées sur le territoire de la commune de Saint-Savinien, les parcelles n°243, 244 et 245 (section ZE) situées sur le territoire de la commune d'Annepont et la parcelle n°15 section ZL au lieu dit La Borderie située sur la commune Le Mung. Création, aménagement, gestion, entretien et extension des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. Sont d'intérêt communautaire : Les zones artisanales existantes : la zone artisanale des Godinières à Matha (section G , parcelles n° 833, 841, 842, 843, 847, 848, 849, 850, 853, 854, 856, 857 et 858). la zone artisanale de Blanzac les Matha (section ZE parcelles n° 200, 201, 202, 203, 204, 205 et 206). Les nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'une superficie de plus d'un hectare cumulé ainsi que les zones qui accueillent des actions de maîtrise de la demande en énergie à l'exception de : Commune de Matha : lieudit « Champ Ferron » Commune de Louzignac : lieudit « Les Vignes de Ruland » Commune de Matha : lieudit « Piquembert » (projet communal de chaufferie collective / bois) Commune de Matha : lieudit « Les Godinières » (sauf parcelles énumérées ci-dessus) Commune de Matha : lieudit « Zone du Château » Commune de Matha : lieudit « La Maladrie » Commune de Matha : lieudit « Le parc Michel » Commune de Matha : lieudit « Secteur de Suchet » (projet d'arboretum communal) Ces parcelles pourront néanmoins devenir communautaires s'il y a rétrocession

des Communes à la Communauté de Communes.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Actions de développement économique d'intérêt communautaire : Animation et promotion économique. Acquisition, création, réhabilitation et gestion de tous les projets destinés à accueillir et/ou à maintenir des commerces de proximité dans les bourgs. Extension, sauvegarde, aménagement des bâtiments relais communautaires existants destinés à accueillir des activités économiques favorisant la création et/ou le maintien d'emplois : Atelier de menuiserie, cadastré commune de saint-Crépin : « Fief des Groies d'Annezay ».ZO 49, ZO 52 et ZO 57 Commerce multiservice, cadastré commune de Saint-Loup : « Le Bourg » C 699, C 773. Création, entretien, gestion de bâtiments relais communautaires sur les zones communautaires, destinés à accueillir des activités économiques favorisant la création et/ou le maintien d'emplois.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Construction et/ou réhabilitation, aménagement, entretien et gestion d'un espace cinématographique d'intérêt communautaire. Acquisition, création, aménagement, extension, réhabilitation, entretien et gestion des bâtiments liés aux compétences et à l'activité propre de la Communauté de Communes. Création, réhabilitation, extension, fonctionnement et gestion de centre de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire. Création, réhabilitation, extension et gestion de la Maison de la Petite Enfance et de toute structure destinée à l'accueil de la petite enfance. Construction, acquisition, aménagement, location, entretien, fonctionnement de tout nouveau bâtiment lié aux activités extrascolaires et périscolaires, ainsi que le fonctionnement de ces activités Construction, acquisition, aménagement, extension, location, entretien et gestion de bâtiments destinés à l'exercice d'activités en direction des adolescents et des jeunes adultes. Construction, acquisition, aménagement, extension, location, entretien et gestion de bâtiments destinés à l'exercice d'activités en direction de la petite enfance.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- *Extension, aménagement, entretien et gestion du centre aquatique communautaire Atlantys et des équipements annexes.*  
- *Construction, aménagement, entretien et gestion de gymnases d'intérêt communautaire.*

- Etablissements scolaires

*Construction, extension, entretien et fonctionnement des équipements scolaires élémentaires, pré élémentaires, périscolaires et extrascolaires: Les charges de fonctionnement et d'investissement des écoles pré élémentaires et élémentaires (bâtiments et services) deviennent communautaires. La Communauté de Communes prend à sa charge la fabrication et la distribution des repas. Cette compétence s'étend à la restauration sous forme de prestation de services. La Communauté de Communes assure la gestion (le recrutement, l'avancement, la rémunération) de son personnel affecté au fonctionnement des écoles publiques et des restaurants scolaires, ne relevant pas de l'Education Nationale.*

- Activités péri-scolaires

*Les charges de fonctionnement et d'investissement des services péri-scolaires (cantines, garderies, transports) deviennent d'intérêt communautaire. La prise en charge de la natation scolaire de l'ensemble des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes et de leur transport au centre aquatique communautaire est d'intérêt communautaire. Aide financière et/ou technique aux établissements d'enseignement ou aux associations pour voyages d'étude et/ou activités sportives dans le cadre du temps scolaire pour les enfants domiciliés sur le territoire communautaire.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Aide financière et/ou technique aux associations oeuvrant au développement culturel, socio-culturel du territoire communautaire. Versement de subvention de fonctionnement aux écoles de musique et de danse de l'ARIDEM (Association Rurale Intercommunale pour le Développement et l'Enseignement de la Danse et de la Musique). Soutien à toute structure présentant un intérêt muséographique. Aide aux associations œuvrant dans les domaines du social, de l'enfance ou du sport Soutien à l'école de musique intercommunale Soutien à l'association culturelle du canton Soutien ou organisation de manifestations sportives et culturelles organisées au moins à l'échelle du territoire communautaire*

- Activités sportives

*Aide financière et/ou technique aux associations œuvrant au développement sportif sur le territoire communautaire*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision du SCOT.</i>
- Schéma de secteur <i>Elaboration, mise en oeuvre suivi et révision des schémas de secteur.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Constitution de réserves foncières pour l'implantation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.</i>
- Etudes et programmation <i>Plan de développement urbain (PDU) Contribution à la définition d'une charte paysagère et participation à des projets visant à favoriser l'aménagement, la préservation et la valorisation des paysages La Communauté de communes procédera à la mise en place et la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) en liaison avec le Pays des Vals de Saintonge.</i>
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien des voies d'accès d'intérêt communautaire.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme <i>Politique touristique Animation, information, accueil et promotion touristique Construction, réhabilitation, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion du bâtiment abritant l'Office du Tourisme Création et gestion d'un Office de Tourisme inter-communautaire dans les conditions prévues par le Code du Tourisme Mise en place d'une signalétique touristique routière coordonnée et cohérente Balisage des circuits et sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Réaménagement et mise en valeur du site roman de l'Église d'Aulnay. Gestion et fonctionnement d'une maison du tourisme jusqu'à la création de l'Office de Pôle. Promotion des circuits pédestres, VTT et équestres sur le territoire et organisation de manifestations y afférent.</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Animation, mise en place et développement de programmes locaux de l'habitat (PLH)</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire. Politique du logement en faveur des jeunes.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Maitrise d'ouvrage de l'opération programmée de l'habitat (OPAH). La communauté de communes pourra confier les missions d'aménagement et de gestion des logements sociaux mentionnés ci-dessus à d'autres personnes publiques, privées ou parapubliques (SEM, SA d'HLM, OPHLM, OPAC, ?). Les garanties d'emprunt, éventuelles, pour les opérations menées par ces organismes sont d'intérêt communautaire, sauf pour les opérations conduites par Habitat 17 dont les garanties d'emprunt sont prises en compte par le département.</i>
<b>Autres</b>
- Acquisition en commun de matériel <i>Acquisition, remplacement, entretien de tous véhicules et matériels acquis par la communauté de communes et mise à disposition des collectivités membres. Conseil, assistance aux communes en matière d'appels d'offres groupés pour travaux, services ou fournitures Mise à l'étude et organisation d'achats groupés de matériel pour le compte des communes adhérentes.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Création et gestion d'un réseau de technologies de l'information et de la communication - Favoriser la communication entre la Communauté de Communes et les Communes membres. - Faciliter leur accès au public de la Communauté de Communes. Création et gestion d'un réseau de technologies de l'information et de la communication</i>

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

*Construction, réhabilitation, extension et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire: toutes les aires d'accueil des gens du voyages existantes et/ou futures. L'accompagnement des familles des gens du voyage.*

- Autres

*Transport du courrier : Possibilité d'aide aux services du transport du courrier entre les différents bureaux et agences postales du canton en direction du bureau centralisateur dans le cadre d'une convention passée entre les services postaux et la Communauté de Communes, par la mise à disposition de véhicules et/ou de personnel. Action pour la défense et le maintien du développement des services publics Organisation de la présence postale sur le périmètre communautaire. Aménagement, entretien, gestion et/ou fonctionnement des agences postales intercommunales. Construction d'une brigade de Gendarmerie (bureaux et logements).*

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

*Le CIAS est compétent à l'égard des missions suivantes: - L'analyse des besoins sociaux et la rédaction du rapport d'analyse annuel. - L'aide sociale légale obligatoire. - L'aide sociale facultative définie par le Conseil d'Administration du CIAS en complément des aides sociales prévues par la législation. - L'accompagnement des familles des gens du voyage. - La gestion et/ou le fonctionnement des hébergements d'urgence. - La coordination et la gestion des dispositifs avec les partenaires sociaux. - L'accompagnement des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en faveur des personnes défavorisées et de la lutte contre les exclusions. Ne sont pas considérés comme de l'aide sociale, les soutiens directs et indirects aux associations caritatives, le repas des aînés ou des dispositifs équivalents, qui de ce fait, demeurent de la compétence des communes. Le mode de fonctionnement du CIAS fait l'objet d'un règlement intérieur, approuvé par son conseil d'administration. La Communauté de Communes versera chaque année une subvention au CIAS. Les communes par le biais de leur Commission Consultative d'Action Sociale sont tenues informées des activités du CIAS et sont consultés sur les situations dont l'aide sociale est nécessaire.*

Voirie

- Signalisation

*Etude, création, extension, aménagement de circuits de randonnée dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées). Entretien, réparation et remplacement de la signalisation des circuits de randonnée inscrits au PDIPR ou qui ont fait l'objet d'une demande d'inscription au PDIPR Réhabilitation, aménagement, entretien et gestion et la signalétique du petit patrimoine Sont d'intérêt communautaire : les puits, fontaines, lavoirs, fours à pain, pigeonniers, moulin de St Marmé Balisage de circuits canoë kayak : Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté de Communes procédera au balisage de circuits canoë kayak sur la Boutonne, après accord avec les propriétaires riverains.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN CHARENTE MARITIME (251702320)	SM ouvert	799 351
17	SMICTOM D AUNIS ET DES VALS DE SAINTONGE (à la carte) (251701900)	SM fermé	193 939

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)